

Patrick HETZEL

Ancien Ministre
Député du Bas-Rhin

Saverne le 30 mars 2026.

Ts m'pèle

Monsieur Pascal BOLOT
Préfet de la Moselle
Préfecture de la Moselle
Place Jean-Marie Rausch
BP 71014
57034 METZ

**Objet : Respect du droit local d'Alsace-Moselle
Autorisation d'ouverture des commerces en Moselle le Vendredi Saint**

Monsieur le Préfet,

C'est avec étonnement que j'ai pris connaissance de votre arrêté autorisant l'ouverture des commerces en Moselle, le Vendredi Saint, 3 avril 2026. En effet, votre arrêté en date du 23 mars dernier constitue une remise en cause frontale du régime de Droit local.

Si cet arrêté se base bien sur des textes particuliers pour le département de la Moselle, leur mise en œuvre est tout à fait contestable et crée énormément d'incompréhension.

En tout cas, par la présente, je tiens à vous alerter : cette disposition choque beaucoup, y compris dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin car ils relèvent du même droit local et nous ne souhaitons nullement que votre arrêté crée un précédent malvenu.

Il serait sage, en termes de bonne administration, de retirer cet arrêté. En effet, revenir sur le caractère férié du Vendredi saint serait l'expression d'une volonté affirmée de déconstruire le Droit local d'Alsace-Moselle d'une part et de fragiliser les spécificités liées à l'identité locale d'autre part.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

Bien sincèrement à vos,



Patrick HETZEL